



HAL
open science

Comment les accords secrets sont devenus une arme majeure pour les émigrés baltes

Julien Gueslin

► **To cite this version:**

Julien Gueslin. Comment les accords secrets sont devenus une arme majeure pour les émigrés baltes. Matériaux pour l'histoire de notre temps, 2019, La question balte 1939-1989, 133-134, pp.60-65. 10.3917/mate.133-134.0060 . halshs-03735386

HAL Id: halshs-03735386

<https://shs.hal.science/halshs-03735386>

Submitted on 30 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Comment les accords secrets sont devenus une arme majeure pour les émigrés baltes

JULIEN GUESLIN, LA CONTEMPORAINE

Totalement occulté en URSS, le protocole secret de 1939 a rapidement intégré, pour reprendre les mots d'Yves Santamaria, « l'arsenal idéologique de l'Occident ». Dans les mémoires et publications préparés par les milieux émigrés baltes, l'évocation des négociations germano-soviétiques a très vite occupé une place importante pour dénoncer la politique soviétique, la remise en cause des traités passés et ce qui apparaissait comme une grave entorse aux principes du droit international : l'annexion et l'occupation de trois États. Après 1945 et les positions prises par les puissances occidentales, il fallait éviter absolument toute reconnaissance occidentale du fait accompli par le biais d'un traité ou d'un acte de portée internationale. Il fallait au contraire conserver le principe de non-reconnaissance des annexions et la fiction juridique de trois États n'ayant pas disparu et survivant par le truchement de Légations (aux États-Unis, au Vatican) ou de diplomates toujours en activité auxquels on reconnaissait une immunité personnelle ou la reconnaissance de certains actes (délivrance ou reconnaissance de passeports nationaux par exemple).

Il est cependant intéressant de voir que la place accordée à ces accords dans les argumentaires baltes a évolué entre la fin des années 1940 et les années 1980. Les manifestations de 1987-88 réclamant la publication *in extenso* de ces accords par l'Union soviétique (et donc la fin du déni officiel) puis la chaîne balte de 1989 achevèrent de le mettre sous les feux des projecteurs internationaux tout en lui donnant une place primordiale au sein des mémoires, voire des identités nationales baltes¹.

Dès les années 1950, la BDIC s'est efforcée de collecter les publications des mouvements d'émigrés d'Europe centrale et orientale. Pour les Baltes comme pour d'autres nations, ces contacts ont pu être facilités par la présence

des anciens diplomates en poste en France et en Europe occidentale. Une partie de ceux-ci était déjà présent en France dès les années 1920. Ils avaient répondu aux sollicitations de Pierre Renouvin et son équipe, contribué aux dons de très nombreuses publications et brochures et donc à la création d'un fonds important et irremplaçable pour l'étude des premières indépendances baltes. Si les collections concernant la période de la guerre froide sont relativement moins complètes par rapport à d'autres institutions étrangères, elles sont cependant uniques en France et permettent d'étudier particulièrement bien la vie et la pensée des milieux émigrés baltes, en particulier lituaniens, plus présents et actifs à cette époque en France. Les collections de périodiques ainsi qu'un certain nombre de monographies permettent donc de détailler l'évolution qui s'est produite dans la création et l'évolution d'argumentaires s'opposant point par point aux théories soviétiques.

Dès la publication en 1948 par les Américains du premier recueil de documents diplomatiques sur la question (*Nazi-Soviet relations 1939-1941*)², l'évocation des négociations et de l'accord secret devient un passage obligé pour évoquer le « complot international » qui fut à la source de tous les événements ayant mis les trois États sous la coupe de l'Union soviétique. Une version française de cet ouvrage (*La Vérité sur les rapports germano-soviétiques*)³ paraît également la même année mais en effectuant une importante sélection parmi les documents. Un grand nombre concernant les États baltes reste absent du recueil.

L'exposé fait par l'ancien diplomate lituanien Vaclovas Sidzikauskas à la Sorbonne en 1948 lors d'une session de la « Ligue du Droit des peuples » est un très bon exemple des idées propagées à l'époque. Il veut en effet rompre avec « la consigne de silence » qui pèserait à l'époque sur la question balte et évoquer en détail les épisodes « généralement » peu connus de la première phase de la guerre et des négociations germano-soviétiques considérées par

le diplomate lituanien lui-même comme des tractations « longues, obscures, malgré l'évidence de leur but »⁴. Mais on passe très vite à l'évocation des événements ultérieurs, donc à une description plus détaillée car plus connue des traités d'assistance mutuelle soviéto-baltes de l'automne 1939 puis surtout des événements de juin 1940. Au début des années 1950, ce type de propagande balte a pour but de maintenir l'intérêt international pour les questions baltes et de ne pas les dissocier des autres grands problèmes accaparant alors les opinions occidentales. Lors de la publication en avril-mai 1951 du *Bulletin Lithuanien* rédigé par l'ancien diplomate et représentant des intérêts lituaniens en France S. Bačkis (il prend la suite d'un autre bulletin documentaire *Questions Lithuanienes*), le premier numéro rappelle, de manière logique, les événements de Corée, d'Indochine ou de Tchécoslovaquie, « redonnant de l'actualité à tous les éléments de la situation créée après la dernière guerre (...)». Le problème est identique partout en Asie et en Europe, aussi sa solution ne peut-elle être partielle. Le Monde sera subjugué ou libre (...) Les États baltes se trouvant au stade le plus avancé de l'emprise soviétique, c'est là que l'on peut se rendre compte le mieux du sort réservé à ceux qui tombent sous sa domination ».

Du fait de son antériorité et des similitudes avec la crise produite dans les démocraties populaires, les événements baltes de 1939-1941 semblent un moyen utile de toucher (et concerner) les milieux occidentaux anticomunistes. Pour ces mêmes raisons, le pacte de 1939 apparaît ici aussi comme un élément indispensable de ce récit mais pas celui sur lequel on attire le plus l'attention. La prise du pouvoir par les Soviétiques de juin 1940 et la tactique utilisée sont privilégiées. On retrouve des initiatives similaires, en particulier chez les exilés estoniens dont le principal animateur est August Rei, ancien homme politique et diplomate estonien : dès 1948, une compilation documentaire (*Nazi-Soviet Conspiracy*) est publiée à Stockholm, suivi en 1955 par un recueil en estonien évoquant largement les protocoles secrets, diffusé par la suite clandestinement en Estonie soviétique⁵.

Lorsque, dans les milieux émigrés baltes et les milieux baltophiles occidentaux (en France l'association France-Baltique, le Mouvement Européen, le Comité français pour l'Europe libre, etc.) on organise des commémorations, elles concernent naturellement les anciennes fêtes d'indépendance (le 16 février pour la Lituanie⁶, le 18 novembre pour la Lettonie) ou le souvenir des annexions de juin 1940 et des déportations massives de juin 1941⁷. En 1949, aucune célébration particulière ne se produit à l'occasion des dix ans du pacte. En juin 1950, une campagne massive est déclenchée avec l'envoi de milliers de lettres par des réfugiés baltes aux dirigeants occidentaux dont le président français Vincent Auriol pour rappeler l'annexion de 1940 : « je suis un des millions de malheureux dont la

vie fut ruinée par l'invasion soviétique des pays baltes » répètent beaucoup de lettres, mêlant évocation des souffrances familiales endurées et un certain nombre de phrases identiques (sans doute reprises d'un texte diffusé auparavant⁸). De même, si 1959 ne voit pas l'organisation de manifestations ou publications particulières, 1960 et le vingtième anniversaire de « l'incorporation forcée des États baltes » débouchent sur plusieurs manifestations et démarches politiques dont la plus aboutie sera l'adoption par le Conseil de l'Europe de la résolution 189 du 29 septembre 1960 condamnant l'annexion illégale et rappelant le maintien de la reconnaissance par les « nations du monde libre » des trois États.

Or, dix ans plus tard, en 1968, la revue lituanienne *ELTA*⁹ publiait à nouveau le texte du pacte et des protocoles puis en juillet 1969, à l'occasion du trentième anniversaire, un dossier « diplomatique » se proposant de remédier aux importantes omissions du recueil français de 1948 (cf. *supra*) et de publier des documents diplomatiques allemands connus seulement en anglais et concernant les États baltes. Dix ans plus tard, en 1979, la revue publie *in extenso* la Déclaration balte du 23 août 1979 signée par 45 citoyens estoniens, lettons et lituaniens et soutenus par cinq dissidents russes importants, dont Andreï Sakharov. A l'occasion du quarantième anniversaire du pacte (« un jour de honte et d'infamie »), la déclaration rappelle une nouvelle fois le contexte historique. Elle pointe la contradiction entre un accord « qui semble être toujours en vigueur juridiquement » et les principes établis par les traités russo-baltes de l'entre-deux-guerres (renonciation à tout droit souverain), et ceux de la Charte de l'Atlantique (droit à l'autodétermination, à retrouver une souveraineté enlevée par la force). Accusant ainsi « le reste du monde, par son silence, de soutenir les agresseurs du passé, du présent et de l'avenir », la déclaration demandait ainsi la publication par les autorités soviétiques du texte intégral. Elle demandait également que le pacte soit déclaré nul et non avenu par les autorités soviétiques et allemandes (comme ces dernières l'avaient fait pour les accords de Munich), et que les Nations-Unies se saisissent de cette question, de même que les autres puissances prennent en main les principes d'égalité et d'autodétermination. C'était le début d'un long processus qui allait finalement triompher dix ans plus tard, par lequel la mémoire de ces événements allait jouer un rôle important dans la définition et les buts des mouvements politiques baltes. Une forme de société civile s'appuyant sur les questions historiques et environnementales allait s'affirmer face au pouvoir soviétique¹⁰.

Ces publications s'insèrent dans un ensemble de numéros de la revue qui s'emploie à republier et commenter l'ensemble des actes diplomatiques russo-lituaniens (traité de paix du 12 juillet 1920, pacte de non-agression

● ● ●

- du 26 septembre 1926, convention de définition de l'agresseur du 5 juillet 1933, etc.) afin de pointer les contradictions soviétiques. La revue *ELTA* est destinée certes à un petit milieu d'émigrés et de personnalités s'intéressant à la cause balte mais est également une source d'information documentaire pour le Quai d'Orsay : on trouve ainsi une partie importante des numéros de la revue dans les archives diplomatiques, en particulier à partir des années 1970 où la revue s'emploie à publier de nombreux documents émanant de la dissidence lituanienne (en particulier la « Chronique de l'Église catholique de Lituanie », à partir de 1972, qui suscite un vif intérêt parmi tous les milieux s'intéressant à la dissidence soviétique). Le texte de la déclaration de 1979 se trouvant dans les archives françaises ou citée dans un journal comme *Le Monde* est reprise ainsi complètement de *ELTA*¹¹.

Le principal rédacteur de la revue *ELTA* est Jurgis Baltrušaitis (1903-1988), qui devient à partir des années 1960 le représentant des intérêts lituaniens en France. Fils d'un diplomate et poète lituanien, ayant étudié en France et devenu un historien de l'art reconnu internationalement (en particulier au niveau de l'art médiéval), Baltrušaitis utilise pour son action lituanienne tout son réseau de sociabilité et celui de son beau-père Henri Focillon, historien de l'art de premier plan mais aussi gaulliste de la première heure. Profitant des visites régulières du général de Gaulle à la veuve de ce dernier dans la propriété familiale de Maranville (non loin de Colombey), il noue à son tour des relations avec le président français qui l'accueille plusieurs fois à l'Élysée. Cela facilite évidemment l'action qu'il mène en faveur de la communauté lituanienne auprès du Quai d'Orsay (même si les anciens diplomates baltes ont toujours disposé et profitent de solides soutiens et amitiés au sein des différents services du ministère) mais aussi de mieux faire connaître au président français l'histoire lituanienne.

Suite à un entretien entre les deux hommes en août 1964, De Gaulle demande ainsi à Baltrušaitis de lui transmettre le texte des protocoles secrets germano-soviétiques qu'il semble connaître peu en détail. Dans sa lettre du 1^{er} septembre 1964 à De Gaulle (qui accusera réception personnellement), Baltrušaitis fait ainsi, suite à leur conversation, un lien avec les accords de Yalta que le pacte préfigurerait mais avec cette différence qu'ils auraient été signés « froidement, délibérément (...) à la veille du déchaînement que l'accord avait rendu possible ». « Mettant en évidence tout un programme, une préméditation », les protocoles secrets constitueraient « le témoignage formel le plus gênant (...) dans le système d'asservissement de l'Europe »¹².

Au-delà du lien développé avec un des principaux dirigeants du monde occidental (les deux hommes continueront à avoir de fréquents entretiens dans les années

soixante), il est frappant de voir l'intérêt qui se développe dans les colonnes de la revue lituanienne pour l'action de l'homme d'État français et son action générale en faveur de l'autodétermination des peuples. Dans son discours de Nice du 25 octobre 1960, il évoquera les nations « opprimées et défigurées » par l'Empire russe et citera notamment les trois nations baltes aux côtés des démocraties populaires. Mais c'est surtout sa réponse adressée au message de Khrouchtchev le 31 décembre 1963 qui attirera l'attention des responsables baltes avec l'accent mis sur le règlement pacifique de tous les conflits et surtout sur l'autodétermination des peuples. Mise en œuvre dans la solution des problèmes de la décolonisation, cette dernière idée devrait être appliquée, pour lui, de manière universelle¹³.

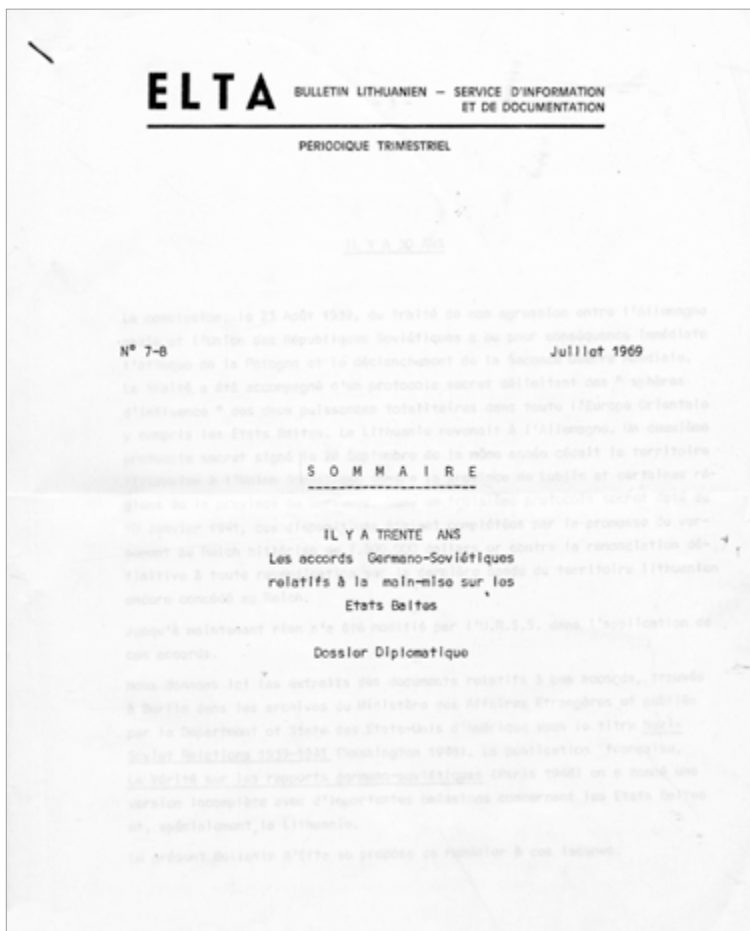
Or, il est intéressant de manière générale de voir combien les argumentaires lituanien et balte commencent à intégrer ce concept dans ces revendications en se servant du contexte international. Certes, en particulier en 1968, les organisations lituaniennes auront encore l'occasion de refaire comme vingt ans auparavant un parallèle entre les événements de Prague et ceux qui se sont déroulés dans les pays baltes en 1940-1941. Mais avec la détente et la consolidation du régime soviétique, ces arguments, au-delà du rappel historique de l'action soviétique et des transgressions des normes internationales, portent moins dans une opinion qui, avec le renouvellement générationnel, commence à s'habituer à la réalité des républiques baltes soviétiques (qui commencent à s'ouvrir timidement à partir de 1956 au tourisme étranger). À l'époque de la « coexistence pacifique », au début des années 1960, la propagande balte peut certes reprendre mot à mot les discours de Khrouchtchev invoquant le respect de la souveraineté des États et la non-ingérence dans les affaires internes des États. L'exemple de l'action soviétique en Baltique peut encore être invoqué pour mettre en garde et démontrer la duplicité soviétique, symbolisée par le pacte et le fait que la « coexistence pacifique » ne serait qu'un leurre couvrant la volonté d'élargir encore « l'Empire soviétique ».

Mais il est frappant de voir surtout le lien nouveau établi dans les discours des Baltes ou de leurs partisans occidentaux (comme par exemple Maurice Schumann, alors président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale et défenseur fidèle de la cause balte lors d'un discours prononcé lors du déjeuner de l'Association France-Baltique) entre la situation du tiers-monde et des nations en voie de décolonisation et la situation des « nations captives » de l'Europe orientale. Les résolutions fondamentales votées par l'Assemblée générale des Nations unies, quoique non contraignantes, deviennent de nouvelles armes juri-

diques pouvant être revendiquées dans les mémoires baltes (résolutions 1514 et 41 (XV) des 14 et 15 décembre 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, pacte sur les droits civils et politiques du 16 décembre 1966, résolution 2625 (XXV) du 24 octobre 1970 sur les principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations unies). Ce lien d'abord établi dans les milieux émigrés baltes trouve un écho certain dans les républiques baltes soviétiques surtout à une époque où le thème de la « colonisation » des territoires baltes par l'Union soviétique devient de plus en plus prégnant (au niveau de l'immigration russe comme de l'empreinte laissée dans les paysages par la politique industrielle soviétique). Il est frappant de voir ainsi que la déclaration de 1979 concernant le pacte invoque ainsi systématiquement tous ces textes pour justifier le droit des peuples baltes à l'égalité et l'autodétermination.

Si la mémoire des protocoles secrets redevient ainsi de plus en plus prégnante, c'est qu'ils symbolisent aux yeux des Baltes comme d'une partie croissante de l'opinion une forme de « tutelle coloniale » qu'il faut abolir dans le cadre d'un mouvement général.

Il y avait certes dans cette évolution en partie une logique idéologique, le camp pro-américain cherchant à contrecarrer la nouvelle politique et la propagande de Khrouchtchev en faveur des pays du tiers-monde et de certains mouvements de libération nationale (avec son célèbre discours de septembre 1960) : les représentants des pays asiatiques ou du Moyen-Orient liés au camp américain (par exemple les Philippines) commencèrent alors à dénoncer dans leur discours le caractère colonial de l'Empire soviétique et donc son double discours. Les milieux émigrés lituaniens pouvaient donc logiquement intégrer ces arguments dans leur argumentaire. Mais on peut se demander si cette évolution de la rhétorique lituanienne ne correspondait pas également à une inquiétude profonde face à l'évolution de la politique américaine qui, tout en restant vigilante face au camp soviétique, laissait transparaître au début des années 1960 (en particulier avec Kennedy) son intérêt pour une forme de *modus vivendi* avec les Soviétiques sur les problèmes allemand et nucléaire et *a fortiori* une sorte de reconnaissance du *statu quo* en Europe orientale¹⁴. Jouer la carte coloniale (mais également continuer ou développer leur propagande auprès d'acteurs non alignés ou menant une politique plus indépendante (comme la France) permettait donc aux diplomates et dirigeants lituaniens de se doter d'une nouvelle rhétorique plus en conformité avec l'atmosphère de l'époque et un peu moins dépendante de la ligne américaine et donc de conjurer une forme d'angoisse d'un nouveau « Yalta » les sacrifiant sur l'autel des intérêts des grandes puissances.



ELTA, n°7, 9 juillet 1969, Coll. La contemporaine

L'insistance nouvelle mise sur les négociations germano-soviétiques de 1939-1941 convenait parfaitement à cette évolution et pouvait facilement rappeler à certains pays africains ou asiatiques des épisodes de leur propre histoire. Il est par exemple intéressant de voir que les textes lituaniens s'attachent alors particulièrement (lors de l'évocation des textes et documents concernant les pactes) à ce qui est qualifié de « troisième protocole secret », l'accord du 10 janvier 1941 signé par Molotov et l'ambassadeur allemand Schulenburg, sur lequel il convient de revenir brièvement afin de comprendre son intérêt pour les publicistes des années 1960.

Lors du second protocole secret du 28 septembre 1939, l'Allemagne avait abandonné le territoire lituanien dans la sphère d'influence soviétique sauf une petite portion de celui-ci en vue de la « délimitation d'une frontière naturelle et simple ». Lors de l'accord de janvier 1941, et suite aux réticences soviétiques, elle avait dû renoncer à celui-ci, les Soviétiques proposant un versement en or et en marchandises finalement fixé à 7,5 millions de dollars-or les Soviétiques faisant même un parallèle avec les montants versés par les États-Unis pour la cession de l'Alaska¹⁵.

...

- Qualifié de véritable troc aboutissant à considérer les nations baltes comme des objets ou ressources que l'on pouvait se partager à discrétion, cet épisode en apparence mineur dans l'ensemble du processus avait nécessité cependant une négociation pendant plus d'un an. Il était surtout implicitement très parlant, dans la mesure où beaucoup alors ne pouvaient que faire un parallèle avec certains accords coloniaux signés en Afrique ou en Asie au XIX^e siècle ou au début du XX^e siècle et qui étaient précisément remis en cause par les processus de décolonisation.

Or, comme l'a bien montré L.F. Stöcker dans un récent article sur le mémorandum des dissidents estoniens envoyé à l'ONU en 1972, il s'agit d'une période charnière où s'opère une unification graduelle entre l'activisme des émigrés baltes à l'Ouest et celui des mouvements dissidents au sein des républiques baltes soviétiques. Un certain intérêt commence à renaître pour la question balte au sein des opinions et diplomaties occidentales. Il est alors frappant de voir que la terminologie coloniale est un élément central unifiant les discours des émigrés comme des dissidents. Plus que le vieux discours sur la disparition des États en 1940 et la nécessité de les faire renaître qui parle de moins en moins à de nouvelles générations ayant toujours connu le fait soviétique, l'idée d'un « colonialisme soviétique » semblait beaucoup plus féconde pour unifier les critiques et les analyses faites sur place des pratiques du pouvoir soviétique avec les nouvelles problématiques développées en Occident¹⁶. Ce transfert d'idées et de thèses était facilité par l'ouverture limitée mais réelle depuis les années 1960 des façades baltes soviétiques aux informations venant de l'Ouest (réouverture au tourisme des capitales, possibilité d'accéder aux télévisions et radios scandinaves, passage clandestin d'imprimés plus facile, etc.).

Au sein de cette évolution, le souvenir et la dénonciation des protocoles de 1939-1941 s'inséraient donc parfaitement au centre de cette nouvelle rhétorique. Ils justifient la lutte des milieux dissidents en l'inscrivant dans une véritable généalogie historique et permettent aux cercles émigrés d'espérer toucher des milieux internationaux plus larges tout en pouvant continuer par ce biais à défendre l'idée de non-reconnaissance et surtout d'un droit bien actuel à retrouver l'indépendance dans le cadre d'une dénonciation globale de toutes les pratiques « coloniales ».

L'importance prise par les protocoles germano-soviétiques dans la mémoire politique balte ne va cesser dès lors de croître. Après la conférence d'Helsinki (1975) et vu l'attention portée à la question du respect des droits de l'homme dans le bloc de l'Est, les protocoles sont de plus en plus perçus comme une référence majeure. Ils deviennent dans les textes baltes comme occidentaux s'y rapportant une référence historique majeure qui permettait de mieux comprendre les origines des crises politiques et intellectuelles secouant la région. Si les diplomaties occidentales restent très prudentes et réagissent peu aux nombreuses sollicitations dont elles sont l'objet, l'époque est marquée également par l'apparition d'une nouvelle génération (certes réduite) d'Occidentaux s'intéressant à la question balte et d'une certaine sensibilisation de parties de l'opinion publique aux arguments moraux invoqués par les milieux baltes. Si elle n'a pas eu de portée politique, la résolution de janvier 1983 du Parlement européen (à laquelle s'opposent seulement les députés communistes) symbolise bien cette évolution perceptible depuis plusieurs années déjà (avec par exemple le retour d'articles dans la presse nationale française sur la question). Pour la première fois, les représentants de plusieurs pays et de différents partis acceptent de mettre à l'étude la question balte et de lancer un processus parlementaire qui, suite aux conclusions de plusieurs groupes de travail puis des commissions parlementaires, parvient à son terme. Là où on se contentait d'un soutien discret (lettres de soutien, petites manifestations en petit comité), il est intéressant de voir que dans les débats (des sociaux-démocrates à la démocratie chrétienne) il y a la préoccupation de faire de la question balte un élément « digne » d'un débat public et pour lequel on veut attirer l'attention des dirigeants occidentaux et de plus larges pans de l'opinion publique. Cette résolution parlementaire est certes un acte modeste mais symbolique prenant acte officiellement de la déclaration des dissidents baltes d'août 1979 condamnant le pacte. Elle appelle les États membres à soumettre la question à la sous-commission spéciale de la décolonisation de l'ONU et à soutenir les aspirations de peuples à disposer d'eux-mêmes suite à l'occupation initiée à la suite du pacte Molotov-Ribbentrop par un État qualifié dans le rapport et par plusieurs orateurs de « dernière puissance coloniale ».

Deux ans avant le début de la perestroïka, les milieux baltes disposent déjà ainsi d'une forme de reconnaissance morale de la légitimité de leur lutte politique mais aussi de la vision historique qu'ils défendent. ■

Notes

1. Voir les contributions rassemblées dans J. Hiden, V. Made, G. Smith (dir.), *The Baltic Question during the Cold War*, Londres, Routledge, 2008
2. Raymond James Sontag (dir.), James Stuard Beddie (dir.), Department of State (dir.), *Nazi-Soviet Relations 1939-1941, documents from the Archives of the German Foreign office*, Washington, Government Printing Office, 1948.
3. Raymond James Sontag (dir.), James Stuard Beddie (dir.), Department of State (dir.), *La vérité sur les rapports germano-soviétiques*, Paris, Éditions France Empire, 1948.
4. Liges des Droits des peuples, *Les États baltes. Séance tenue à la Sorbonne le 31 mai 1948* (Notes et Documents, 2), Toulouse, 1948, p. 14 sq.
5. Jan Lipinsky, « Die Rezeptionsgeschichte der Hitler-Stalin-Pakts in Ostmitteleuropa », Anna Kaminsky, *Der Hitler-Stalin Pakt 1939 in den Erinnerungskulturen der Europäer*, Göttingen, Wallstein, 2011, p. 68 sq.
6. Voir par exemple les numéros de juillet 1955 (5) du *Bulletin Lituanien* (Commémoration des déportations massives opérées dans les pays baltes) ou de février 1958 sur le quarantième anniversaire de l'indépendance lituanienne.
7. Voir par exemple les numéros de juillet 1955 (5) du *Bulletin Lituanien* (Commémoration des déportations massives opérées dans les pays baltes) ou de février 1958 sur le quarantième anniversaire de l'indépendance lituanienne.
8. Voir les exemples de ces lettres dans AMAEF, Europe, URSS, 1949-1955 (208 QO 130), *passim*
9. Paraissant depuis 1967 en langue française (des versions en anglais, allemand et italien existaient déjà), *ELTA, Bulletin Lituanien-Service d'information et de documentation* se voulait l'héritier de l'agence ELTA, agence nationale de presse lituanienne durant la période de l'indépendance et disparue en tant qu'entité indépendante en 1940.
10. Karsten Brüggemann, « Estland und das Ende der Sowjetunion : der Hitler-Stalin Pakt als baltischer Erinnerungsort für die "Singende Revolution" » et J. Lipinsky, « Die Rezeptionsgeschichte... » in Anna Kaminsky, *op.cit.*, p. 69-70 et 300-301 et alii
11. Voir l'article « Quarante-cinq ressortissants des trois pays baltes réclament le droit à l'autodétermination », *Le Monde*, 25 août 1979
12. AMAEF, Europe, URSS, 1961-1965, 208 QONT, 1938, Dossier « Rapports avec les anciens diplomates baltes », lettre du 1^{er} septembre 1964 remis à titre confidentiel le 4 septembre au Quai d'Orsay
13. Voir par exemple l'article « Le Général De Gaulle et l'autodétermination des peuples », *ELTA*, octobre-décembre 1967, 1, p. 3
14. Georges-Henri Soutou, *La guerre froide 1943-1990*, Pluriel, 2011, p. 558 sq., 597, 611 et *passim*
15. Voir le *Bulletin Lituanien*, 7-8 (juillet 1969), p. 8-28
16. Lars Fredrik Stöcker, « The 1972 Memorandum to the United Nations and its repercussions: Emigré politics and Soviet Estonian dissent during the "era of stagnation" », *Journal of Baltic Studies*, 2017, vol 48/2, p.109 sq. et particulièrement p.116 et Epp Annus « The Problem of Soviet colonialism in the Baltic », *JBS*, 2012, 43/1, p.21